

Compte rendu de la séance du 16 décembre 2009



- Présents (12)** : Mesdames A.PONCET – J.GROETZNER- C.BARTOLOTTI-
J.LABERGERIE – J.BEZIAT-L.RESPLANDY.
Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.ESTAMPE -
B.MAURI – B.PRADAL.
- Absents excusés** : Mademoiselle Audrey DAVID
Monsieur Christian MAGRO
- Pouvoirs** : Monsieur Christian MAGRO donne pouvoir à P.H ILHES.
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES.
- Secrétaire** : Mademoiselle Cindy BARTOLOTTI.



Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 20.



I - Approbation du PV de la séance précédente

Monsieur le Maire résume succinctement les points évoqués lors du dernier conseil municipal et rapporte le travail effectué depuis. Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance précédente à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des derniers chiffres officiels édités par l'INSEE concernant la dernière campagne de recensement démographique de février 2009 :

Nous étions 1123 habitants en 2004, nous sommes 1149 habitants au 1^{er} janvier 2010. Notre population a progressé de 2,32%.

II - Conventions antennes relais téléphonie

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une nouvelle convention concernant l'antenne Orange de France Télécom.

La nouvelle convention inclue une revalorisation à la hausse de la redevance annuelle de l'antenne relais.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter la délibération approuvant la nouvelle convention Orange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération approuvant la nouvelle convention Orange.

Le conseil municipal doit se prononcer quant à sa position sur l'implantation d'une antenne relais SFR hors zone d'habitat diffus. Monsieur Michel CASSAN précise que l'antenne n'émet que 4 watts, ce qui représente une puissance bien inférieure au matériel que nous possédons dans nos maisons (wifi, ordinateur, téléphone, four micro-ondes...) de plus, l'antenne a pour unique but de pallier un déficit de réception pour notre commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe d'implantation d'une antenne relais SFR sur notre territoire :

- 12 voix pour
- 2 voix contre

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prêter à un petit exercice en énonçant l'un après l'autre par un seul mot l'action de la municipalité qui les a positivement marqués lors de cette année écoulée.

Successivement nous avons pu entendre :

Halte nautique Terrains des « Hauts de la Ville » Référents de quartier
Réfection de la voirie RD11 Continuité des « jeudis d'été » Eclairage public
W.C de l'école primaire Reconstruction du préau Avenue des Lotissements
Solidarité tempête Acquisition d'une mini-pèle Défibrillateur
Restructuration de l'équipe technique Nouvelles embauches

A Monsieur le Maire de conclure, ouï l'exposé ci-dessus, que l'action municipale ne se résume pas uniquement à de la politique. Pendant ces 365 jours le conseil municipal a créé des lieux de convivialité et de rencontres (Halte nautique), des animations (festival des « Jeudis d'été ») en tissant un lien social (référents de quartier) et culturel, a ouvert à l'urbanisation (terrains du « Hauts de la ville »), a amélioré le quotidien de nos enfants (installation de W.C, réparation du préau), amélioré l'écoulement pluvial (Avenue des Lotissements) et la voirie (réfection RD11). A l'issue de la tempête Klaus nous avons assisté à un grand élan de solidarité qui a permis l'achat de matériel (mini-pelle) pour aboutir à une meilleure organisation technique. Toutes ces actions menées avec beaucoup de cœur (achat du défibrillateur).

Toutes ces actions jusqu'alors réalisées dans une grande dynamique risquent à l'avenir de ne plus voir le jour de la même manière, en effet, Monsieur le Maire se voit obligé d'évoquer la problématique de la restructuration des collectivités territoriales.

D'un ton grave Monsieur le Maire dépeint le tournant que prend la vie territoriale. En effet, notre territoire national se scinde en plusieurs blocs créant ainsi une nouvelle carte territoriale aux lourdes conséquences sur la vie quotidienne du citoyen lambda ainsi que sur la vie municipale :

L'annonce de la suppression de la taxe professionnelle aura des incidences sur notre quotidien. Le Président du Conseil Général a d'ailleurs annoncé que la politique territoriale en matière d'aide aux communes sera modifiée en 2010, en n'accordant désormais que des aides dans les secteurs suivants : eau et assainissement, lutte contre les inondations, social, développement du haut débit, maison de retraite, caserne de pompiers, électrification rurale, traitement des déchets.

Suppression des aides concernant la voirie, la culture, le sport, l'économie et le tourisme.

Nous devons donc nous montrer créatifs pour augmenter nos ressources et réduire de façon « intelligente » nos dépenses.

Aujourd'hui la municipalité, telle qu'elle est mise en place, permet de faire face aux problèmes mais elle n'est pas assez structurée pour affronter 2014. Par conséquent, Monsieur le Maire souhaite réorganiser en profondeur les méthodes de travail en anticipant le changement plutôt qu'en le subissant.

L'équipe technique étant déjà en cours de restructuration, nous devons entamer la réorganisation de l'équipe administrative. En effet, celle-ci est obsolète pour faire face à 2014. Afin d'être plus efficace et réactive, Monsieur le Maire souhaite remanier l'équipe en nommant Madame Françoise ESTALLE secrétaire générale à partir du 1^{er} janvier 2010.

Une réorganisation des bureaux s'impose donc (parallèlement, la reconduction du contrat entre le Chaudron Minervois et la CDC n'ayant pas lieu, 2 bureaux supplémentaires demeurent disponibles à l'étage).

Une réorganisation matérielle des services techniques est également à l'ordre du jour. En effet, nous ne sommes plus en règle concernant les différentes normes d'hygiène et de sécurité des ateliers municipaux. Une opportunité s'ouvre à nous par rapport à un hangar.

Monsieur le Maire a demandé une estimation du local auprès des Domaines, à partir de cette base, une marge de 10% de négociation est envisageable. Les négociations sur ce sujet se poursuivent.

III - Modification des statuts de la CDC du Haut Minervois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la modification statutaire de la CDC qui a eu lieu le 22 octobre dernier. La CDC du Haut Minervois désire engager une étude afin de trouver un projet porteur pour le développement touristique de notre territoire. Afin de pouvoir réaliser cette étude la CDC doit modifier ses statuts et les conseils municipaux doivent délibérer pour approuver cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire de la CDC du Haut Minervois.

Monsieur Bernard MAURI fait part de son désir de ne plus être délégué titulaire de la CDC. Monsieur le Maire propose au vote : l'élection de Monsieur Christian MAGRO en tant que membre titulaire de la CDC et de Madame Josette LABERGERIE en tant que membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouvelles dispositions.

IV - Convention centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'octroi de l'autorisation permettant Monsieur le Maire de signer la convention d'adhésion au service médecine préventive. Cette nouvelle convention prend en compte les nouvelles réglementations applicables en matière de surveillance médicale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention relative aux nouvelles dispositions en matière de médecine préventive.

V- Mission ATESAT

En 2006, nous avons signé pour une durée de 3 ans une convention dite ATESAT avec les services de la DDEA. Selon les termes de la dite convention, la DDEA nous assiste sur certains sujets (voirie, circulation, entretien).

Cette mission d'assistance est accordée pour les communes à faible revenu fiscal et à faible densité de population.

Afin que la DDEA nous dispense de ses conseils en la matière, nous devons reconduire la convention qui arrive à échéance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduction de la convention ATESAT en partenariat avec la DDEA pour une durée de 3 ans.

VI - Fixation PVR les Hauts de la Ville

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adoption par le conseil municipal de la délibération instaurant le principe de la PVR (Participation Voirie et Réseaux).

En ce qui concerne les réseaux secs et humides des terrains des « Hauts de la Ville 2 » ils sont terminés, ne reste à réaliser que la voirie.

Une première estimation du prix de la PVR/m² est présentée au conseil. Les travaux de finalisation de cette procédure se poursuivent et seront présentés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de 22 €/ m² pour la PVR de la zone « les Hauts de la Ville 2 ».

VII - Investissements 2010

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le décalage de 2 années entre les décisions prises pour effectuer « les grands travaux » et la réalisation effective de ceux-ci.

En 2008, le conseil municipal d'alors avait travaillé en matière de voirie sur la finalisation du quartier de « la Picherotte » c'est-à-dire terminer le revêtement du passage à gué, et bétonner de la Picherotte à l'entrée du Parc 1. Ce chantier correspond au programme de voirie qui sera réalisé en 2010 aux alentours du mois de mars.

Le conseil municipal a décidé de terminer la voirie du lotissement du Parc 2. Ces travaux seront effectués en 2011 (nous sommes dans l'attente d'octroi de subventions). Nous devons prendre une délibération pour finaliser les travaux relatifs au lotissement du Parc 2.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal avalise la délibération permettant la finalisation des travaux du lotissement du Parc 2 qui seront réalisés en 2011.

En termes d'investissements 2010, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu l'architecte Tamara RIVEL qui doit nous soumettre rapidement un avant projet de la future maison du Port. L'objectif étant le dépôt d'un permis de construire pour le mois d'avril, dès son acceptation lancement de la procédure d'appels d'offres pour un début des travaux dès le mois de septembre 2010 et une fin de travaux pour 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.